Département de la Savoie - 73
Commune du CHATELARD

3.2b

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

ECHELLE : 1/2500

PLAN DE ZONAGE 2

APPROBATION
(Mise en compatibilité n°1)

Vu pour être annexé à la délibération du 23.05.2017

DELIBERATIONS		MODIFICATIONS		PHASES D'ETUDES	
	Date	Objet	Date	Objet	
Prescription : 23.09.2008	23.03.2017	Mise en compatibilité n°1			
Arrêt du Projet : 24.09.2010					
Approbation : 06.07.2012					

Chambéry métropole-Cœur des Bauges - 106 allée des Ipéchères

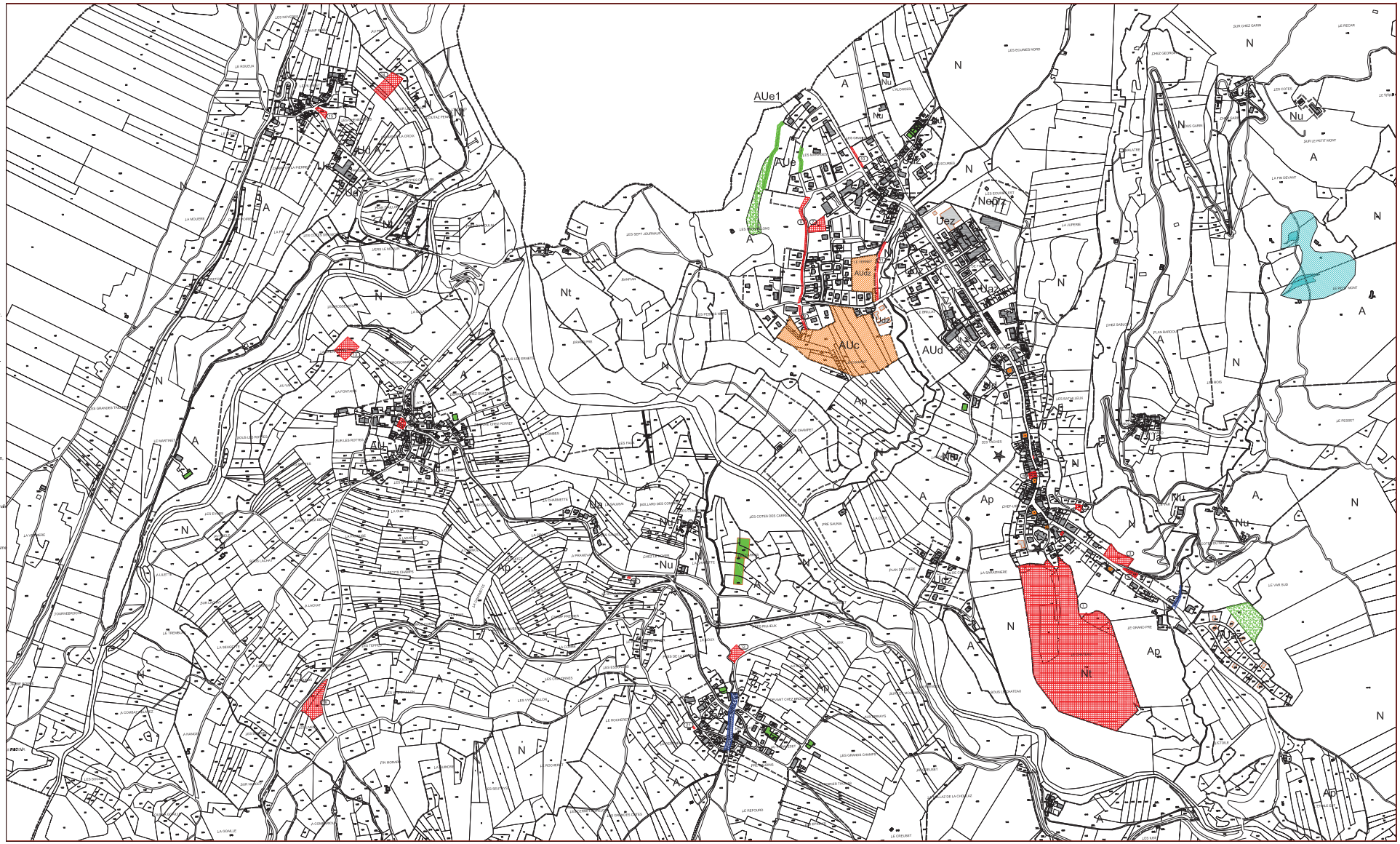

LEGENDE :

U ZONES URBAINES Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Zone Ua : Zones de constructions denses (Vieux Bourg, Pré de Foire et hameaux)
à vocation principale d'habitat, de services, d'activités économiques compatibles
Zone Ud : Zone d'extension du centre (Champet) à vocation d'habitat (individuel, petit collectif), services,activités économiques compatibles
Zone Ue : Zone à vocation d'activités économiques

AU ZONES A URBANISER Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Zones AU indicées : urbanisables par opération d'aménagement d'ensemble :
Zone AUa : urbanisation de densité moyenne
Zone AUc : le Champet (urbanisation de densité moyenne)
Zone AUd : urbanisation de densité plus faible
Zone AUe : réservée pour l'implantation d'activités économiques

Zone AU "stricte : urbanisable après modification du PLU

A ZONES AGRICOLES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Zone Ap : Secteur à enjeu paysager, où toute nouvelle construction est interdite

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :
- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière,
- soit de leur caractère d'espaces naturels.

Zone Nt : à vocation touristique, sportive et de loisirs.
Zone Nu : secteurs de taille et de capacité d'accueil limités
Zone Neq : équipements publics

- Emplacements réservés
- Limite de Zone
- Limite Communale
- Secteurs soumis à l'article L.123-1-5, 16° du code de l'urbanisme
- Boisements à préserver, au titre de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme
- Espace vert ou espace boisé à préserver, au titre de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme
- Zones humides à préserver, au titre de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme
- Espace de fonctionnalité de ces zones humides
- Site ou Bati remarquable ou patrimoine archéologique à préserver, au titre de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme
- Changement de destination interdit
- bâtiments agricoles abritant du bétail — Mise à jour du bâti (report ledicatif)
- zones inconstructibles le long des ruisseaux

RISQUES NATURELS
Un PEI (Plan d'Exposition "n°) a été élaboré et concerne les zones U et AU du PLU
L'indice "i" indique que la zone est concernée par un risque. Se reporter au PIZ.

PERMIS DE DEMOLIR
Dans un souci de préservation du patrimoine, le Permis de démolir est imposé dans la zone Ua.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES :
(au bénéfice de la commune)

AMENAGEMENTS AU CHEF-LIEU :
ER 1 Mise-en valeur du site de l'ancien château
ER 2 Jardins publics
ER 3 Mise-en valeur des jardins en terrasse
ER 4 Mise-en valeur de la place du Vieux bourg
ER 5 Parking de vie à aménager
ER 6 Création d'une voie de sécurité rue centrale
ER 7 Groupe scolaire
ER 8 Aménagement de la voie de desserte de la zone AUc
ER 9 Elargissement du chemin (emprise globale : 6m)
ER 10 Aménagement de voirie
ER 11 Aménagement d'un cheminement piéton

AMENAGEMENTS DE MICROSTATIONS D'EPURATION DANS LES HAMEAUX
ER 12 Aménagement d'une station macrophyte à Montbardier
ER 13 Aménagement d'une station macrophyte à Ally
ER 14 Aménagement d'une station macrophyte au Villard

AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS DANS LES HAMEAUX
ER 15 Espace public au Villard (et aménagement d'une réserve incendie)
ER 16 Aménagement espace public à Ally (et aménagement d'une réserve incendie)

AMENAGEMENTS LIES A L'EXPLOITATION FORESTIERE
ER 17 Aménagement d'une aire de stockage de bois, amont Montbardier
ER 18 Aménagement d'une aire de stockage de bois, lieu-dit "Les Lives"

AMENAGEMENT DE RESERVES INCENDIE
ER 19 Agrandissement de la capacité du réservoir du chef-lieu
ER 20 Aménagement d'une réserve incendie au Champet
ER 21 Aménagement d'une réserve incendie à Montbardier
ER 22 Aménagement d'une réserve incendie aux Baldes